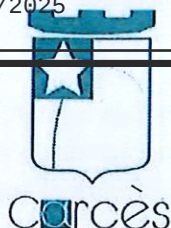


**AR Prefecture
COMMUNE DE CARCÈS**083-218300325-20250611-DELIB202518-DE
Reçu le 24/06/2025**Délibération Municipale n° 2023-60****Extrait du registre des Délibérations****SEANCE DU 11 OCTOBRE 2023****MEMBRES EN EXERCICE**

En exercice	Présents	Représentés	Absents	Votants	Quorum
23	18	5	0	23	12

**OBJET : APPROBATION DU RAPPORT DE PRESENTATION DE ZONE
AGRICOLE PROTEGEE REALISE PAR LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DU
VAR ET DE SON PERIMETRE**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS ET LE ONZE OCTOBRE à 18 heures trente, le
Conseil Municipal de la Commune de Carcès, dûment convoqué, s'est réuni en session
ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain RAVANELLO,
Maire de Carcès.

Date de la convocation : **04 OCTOBRE 2023**

PRESENTS : RAVANELLO Alain – IMBALZANO Maurice – CHIAPELLO Amandine -
DEBOST Marion – NEMETH Alex – GARCIA Christine – COLIN Martine – GANZIN
Mireille - VIDAL Antoinette – CORINO Pierre — PAUL CAMAIL Florence - AMBARD
Frédéric - OLIVERO Christophe – FERRETTO-REGGI Nicolas – BULLE Lucie - SCHMITT
Patrick – BOURGAIS Philippe – BRISPOT John

PROCURATIONS :

Monsieur CLAVIER Vincent a donné procuration à Monsieur AMBARD Frédéric
Monsieur HERBEL Joseph a donné procuration à Madame CHIAPELLO Amandine
Monsieur LAUDICINA Patrick a donné procuration à Monsieur NEMETH Alex
Madame LORENZON Céline a donné procuration à Monsieur RAVANELLO Alain
Monsieur FABRE Thibault a donné procuration à Monsieur OLIVERO Christophe

ABSENTS :

néant

Madame DEBOST Marion a été désignée secrétaire de séance.

VU le Code Rural et de la Pêche Maritime et notamment les articles LI 12-2 et RI 12-1-4,

AR Prefecture

083-218300325-20250611-DELIB202518-DE

Reçu la délibération n° 2022-04 du 26 janvier 2022 par laquelle le Conseil Municipal décidait d'instaurer une Zone Agricole Protégée (ZAP)

VU les réunions qui ont permis d'associer les différents partenaires à la démarche de création de ZAP, de mettre en commun les données existantes utiles à la démarche, de préparer et valider les différentes étapes d'avancement, la concertation avec les agriculteurs et représentants du monde agricole,

VU le rapport de présentation annexé qui comporte un plan de situation, un plan de délimitation de la ZAP et une analyse détaillée des caractéristiques agricoles, les motifs et objectifs de la protection et les mesures d'accompagnement à l'agriculture,

CONSIDERANT que la commune de CARCES dispose d'une réelle dynamique économique agricole qu'il convient de conforter et pérenniser,

CONSIDERANT que la ZAP permet d'ériger la vocation agricole de cette zone en servitude d'utilité publique,

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission des affaires générales du 03 octobre 2023.

L'assemblée après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ** décide :

D'APPROUVER le rapport de présentation des Zones Agricoles Protégées de la commune annexé à la présente délibération,

D'APPROUVER le projet de délimitation et de classement de Zone Agricole Protégée de la commune de CARCES défini dans le rapport de présentation annexé à la présente délibération,

DE PRECISER que la présente délibération et le rapport annexé seront à Monsieur le Préfet qui les soumettra à son tour aux organismes visés à l'article R. 112-1-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Pour copie conforme,
Le Maire

Alain RAVANELLO

La secrétaire de séance



Marion DEBOST